FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°011
du jeudi 29 octobre 2026

Présents :
Bernard BARRAL, Guy CASTELBOU, Patrice CHARLES, Célestin ELICES, Lucie FABRE, Laure FERRIERES, Patricia GANIVENQ, Patrice OM, Nicolas TERME, Magali VESSIERE.

Présents en visio : Philippe GOUNEAUD, Nancy LOPES.

Représentés :
Chloé ALIGNAN (pouvoir Patrice CHARLES), Laure BERENGUER (pouvoir Patricia GANIVENQ), Oznur LAVAUD (pouvoir Patrice CHARLES), Eric DELEENS (pouvoir Patricia GANIVENQ), Léa FABRE (pouvoir Lucie FABRE), Philippe GOUNEAUD (pouvoir Nicolas TERME), Nancy LOPES (pouvoir Nicolas TERME), Séverine ROUGELIN (pouvoir Patrice OM).

Excusés :

Absents :
Jérémy HERNANDEZ, Philippe MARCHEGAY, Nicolas ROUX,

La Présidente ouvre la séance à 18h15

1-Approbation des comptes

Bernard Barral, le trésorier de la FFJBT et Patricia Ganivenq, la Présidente, ont rencontré le comptable ces derniers jours afin de valider le bilan comptable de la saison. Ils soulignent la qualité de leurs échanges avec ce nouveau comptable.

Bernard Barral présente ce bilan aux membres du Comité Directeur.

Compte de résultat consolidé (FFJBT + France tambourin) :
Produits : 205 573 € - Charges : 201 948 € - Résultat : 4 474 €

Compte de résultat FFJBT :
Produits : 140 514 € - Charges : 107 121 € - Résultat : 34 056 €

Compte de résultat France tambourin :
Produits : 65 060 € - Charges : 94 827 € - Résultat : -29 582 €

Le bilan comptable 2025 - 2026 est joint en annexe 1.

Les membres du Comité Directeur valident ce bilan comptable à l'unanimité (18 voix POUR). Il sera donc présenté au vote de l'Assemblée Générale pour approbation.

2- Approbation du budget prévisionnel

Bernard Barral présente ce budget prévisionnel aux membres du Comité Directeur.

Le budget est équilibré pour un montant global de 204 550 €.

Le trésorier indique que ce budget ne comporte pas de fonds propres et qu'il est en légère baisse par rapport à celui de l'année dernière qui était de 218 750 €. Le budget a été ajusté en fonction du résultat de cette année et du chiffre d'affaire actualisé de la fabrique.

Le projet de budget prévisionnel 2026/2027 est joint en annexe 2.

Les membres du Comité Directeur valident ce budget prévisionnel comptable à l'unanimité (18 voix POUR). Il sera donc présenté au vote de l'Assemblée Générale pour approbation.

3-Bilan manifestations et validation du palmarès

La Présidente fait le bilan des différentes compétitions de la saison.

- **Bilan des manifestations Internationales**

Coupe d'Europe des Clubs en salle, Bruxelles (Belgique) - Décembre 2025
Vainqueur Féminin : Ciserano (Italie)
Vainqueur Masculin : Paulhan (France)

Coupe d'Europe des Clubs en extérieur, Notre Dame de Londres (France) - Juillet 2026
Vainqueur Féminin : Notre Dame de Londres (France)
Vainqueur Masculin : Solferino (Italie)

Championnat du Monde en salle, Rome (Italie) - Février 2026
Vainqueur Féminin : Italie
Vainqueur Masculin : Italie

Coupe de l'Amitié, Cournonterral (France) - Août 2026
Vainqueur : Italie (5 victoires Italiennes - 3 victoires Françaises)

- **Bilan des manifestations Nationales**

Saison en salle

Championnat de France jeunes, Argentat - Mars 2026
Vainqueur Poussin : Vendémian
Vainqueur Benjamin : Vendémian
Vainqueur Minime : Cournonsec
Vainqueur Cadet : Lavérune TC

Championnat de France Masculin
1er : Paulhan
2ème : Florensac
3ème : Les Pennes Mirabeau

Ces 3 équipes sont qualifiées pour la prochaine Coupe d'Europe

Championnat de France Féminin
1er : Paulhan
2ème : Notre Dame de Londres
3ème : Poussan

Ces 3 équipes sont qualifiées pour la prochaine Coupe d'Europe

Saison en extérieur

Nationale 1 masculine
1er : Vendémian
2ème : Cazouls d'Hérault
3ème : Gignac

Vendémian et Gignac sont qualifiés pour la Coupe d'Europe 2027
Mèze descend en Nationale 2 masculine.

Nationale 2 masculine
1er : Vendémian
2ème : Gignac
3ème : Cazouls d'Hérault

Lavérune TC accède à la Nationale 1 masculine.
Poussan et Cournonsec descendent en série Ligue.

Nationale 1 féminine
1ere : Vendémian
2ème : Notre Dame de Londres
3ème : Poussan

Vendémian et Notre Dame de Londres sont qualifiés pour la Coupe d'Europe 2027

Coupe de France, Vendémian - Août 2026
Vainqueur Féminin : Notre Dame de Londres
Vainqueur Masculin : Gignac

Super Coupe, Gignac - Avril 2026
Vainqueur Féminin : Notre Dame de Londres
Vainqueur Masculin : Gignac

Trophée Condor, Vendémian - Août 2026
Vainqueur : Gignac

Les membres du Comité Directeur valident ce palmarès à l'unanimité (18 voix POUR).

4-Approbation des propositions de modifications aux règlements

Patrice Charles présente les modifications aux règlements proposées par la Commission Règlement Technique et Homologation des aires de Jeu.

Les propositions présentées sont jointes en annexe 3

Proposition de modification du Règlement Intérieur

1/ Modification de l'article 38- Les engagements

Cette modification est approuvée (18 voix POUR) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

2/ Suppression d'articles 24-5, 24-5-1 et 24-5-2 Contributions Coupe d'Europe et trophée Condor

Cette suppression est approuvée (16 voix POUR - 2 voix CONTRE - 0 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

3/ Modification de l'article VOL-II - Art 57-1-8 - Prêt de joueur (pour les jeunes uniquement)

Cette modification est approuvée (18 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable pour la saison en extérieur 2027.

4/ Ajout à l'article VOL-II - Art 57-1-8 - Prêt de joueur (pour les jeunes uniquement)

Cette modification est approuvée (15 voix POUR - 1 voix CONTRE - 2 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable pour la saison en extérieur 2027.

Proposition de modification du Règlement Sportif en extérieur

1/ Modification de l'article Art 17-4 : Refus d'une ou des équipes de reprendre la rencontre.

Cette modification est approuvée (16 voix POUR - 2 voix CONTRE - 0 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

2/ Modification de l'article 24-4: L'autorisation est donnée aux remplaçant(e)s de se présenter après le début de la rencontre dans le cas où ils ou elles sont inscrit(e)s sur la feuille de match

Cette modification est approuvée (16 voix POUR - 0 voix CONTRE - 2 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

3/ Suppression des article 28-3-2, 28-3-3 et 28-3-4

Cette suppression est approuvée (18 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

4/ Modification de l'article 28-3-1 le nombre maximum de rencontres en catégorie supérieure

Cette modification est approuvée (15 voix POUR - 0 voix CONTRE - 3 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

5/ Modification de l'article 31-9-4 : Limitation du nombre de joueuses ou joueurs muté(e)s sur la feuille de match

Cette modification est approuvée (15 voix POUR - 0 voix CONTRE - 3 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

Proposition de modification du Règlement Disciplinaire

1/ Modification de l'article 25 – Sursis

Cette modification est approuvée (18 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION) et sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2026. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

5-Championnat de France en salle

a/ Championnat de France en salle Jeunes

Le Bureau Directeur a validé les dates des 23 et 24 janvier 2027, conformément à la proposition de la Commission Organisation des Compétitions Nationales.

À la suite de l'appel à candidatures lancé pour l'organisation du Championnat de France Jeunes en salle, le Comité Départemental de l'Aude et le club de Narbonne ont déposé une candidature commune, qui a été retenue.

Le Comité Départemental des Bouches-du-Rhône a toutefois fait part à la Fédération de difficultés liées à ces dates, le club des Pennes-Mirabeau organisant une manifestation extra-sportive le dimanche 24 janvier.

Patrice Charles, Président de la Commission Organisation des Compétitions Nationales, précise que la commission mettra tout en œuvre afin d'optimiser la planification des rencontres et de tenir compte au mieux de cette contrainte.

b/ Championnat de France en salle adultes

Les dates et lieux du championnat de France en salle adultes sont les suivants :

1er plateau : les 30 et 31 janvier 2027 dans la région Occitanie
2ème plateau : les 13 et 14 février 2027 dans la région Hauts de France
3ème plateau : les 27 et 28 février 2027 dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.
La ligue Provence Alpes Côte d'Azur a informé la Fédération de l'indisponibilité des gymnases pouvant accueillir cette manifestation, les 27 et 28 février 2027.

Après discussion, la solution retenue est de repousser le 3ème plateau du championnat de France en salle au week-end suivant, à savoir les 6 et 7 mars 2027.

Patrice Charles indique que les finales des championnats de l'Hérault H2M, H3M et H4M sont prévues à ces dates. En conséquence, le Comité Directeur décide d'avancer la date des finales des championnats de l'Hérault concernés aux 27 et 28 février 2027.

Les nouvelles dates du championnat de France en salle adultes sont donc les suivantes :

1er plateau : les 30 et 31 janvier 2027 dans la région Occitanie
2ème plateau : les 13 et 14 février 2027 dans la région Hauts de France
3ème plateau : les 6 et 7 mars 2027 dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Les Comités Départementaux ont engagé les équipes ci-dessous :

Comité	Masculine	Féminine
CD 11	1	0
CD13	1	1
CD60	1	0
CD34	3	3
	6	**4**

À la suite du constat du faible nombre d'équipes engagées dans la compétition féminine (4 équipes), le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Organisation des Compétitions Nationales, décide de répartir les six journées de compétition sur les 1ers et 3ème plateau.

En conséquence, aucune rencontre féminine ne sera programmée lors du 2ème plateau, organisé dans la région des Hauts-de-France.

Le Comité Directeur procède ensuite au tirage au sort de la trame des calendriers du championnat de France en salle adulte.

Championnat de France Masculin :
Equipe 1 : 1er du CD 13
Equipe 2 : 1er du CD 11
Equipe 3 : 2ème du CD 34
Equipe 4 : 1er CD 60
Equipe 5 : 3ème du CD 34
Equipe 6 : 1er CD 34

Championnat de France Féminin :
Equipe 1 : 2ème du CD 34
Equipe 2 : 1er du CD 13
Equipe 3 : 3ème du CD 34
Equipe 4 : 1er CD 34

6-Informations diverses

- **Validation Ordre du jour Assemblée Générale du 28 novembre 2026**

Patricia Ganivenq indique qu'il va falloir convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le samedi 28 novembre 2026 en ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire, puisqu'il faut modifier le règlement disciplinaire.

Elle propose donc les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 09h45 :

- Modifications Règlement disciplinaire (vote)
- Questions diverses

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire à 10h00 :

- Présentation du rapport moral de la Présidente (vote)
- Présentation des rapports des différentes commissions
- Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2025-2026 (vote)
- Présentation et approbation du budget prévisionnel saison 2026-2027 (vote)
- Modifications aux règlements Fédéraux (vote)
- Questions diverses

Le Comité Directeur valide à l'unanimité cet ordre du jour pour les Assemblées Générales Ordinaire et Extra-Ordinaire.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité ces 2 ordres du jour.

7-Questions diverses

- Demande de geste commercial de la ligue PACA sur les minis tambourins proposés par la fabrique :

La ligue Provence Alpes Côte d'Azur souhaite acheter un grand nombre de mini-tambourins mais le prix de vente est trop élevé pour qu'ils puissent en acheter en grand nombre afin de faire des kits à destination des établissements scolaires.
Philippe Gouneaud indique que le nombre envisagé est de 200 tambourins.

Les membres du Comité Directeur demandent à la commission France Tambourin d'étudier cette demande et de faire une proposition, dans la mesure du possible, avec par exemple, un tarif dégressif en fonction du nombre de tambourins achetés.

- Demande modification calcul nombre de voix de la Ligue Occitanie à l'AG Fédéral.

La Ligue Régionale Occitanie a demandé à la Fédération de bénéficier d'un nombre de voix plus important lors des AG de la FFJBT. Elle demande un prorata en fonction du nombre de licences de sa région.

Les membres du Comité Directeur sont informés que cette demande, si elle est acceptée, va modifier les statuts de la Fédération. Aujourd'hui, la règle est la suivante : chacune des licences (sauf licence initiation et passeports) vaut une voix.
De même, cette règle devra être adoptée pour toutes les instances, à savoir toutes les Ligues Régionales et tous les Comités Départementaux.

Les membres du Comité décident, avant de prendre une décision, de contacter les juristes du CNOSF sur le sujet et, si cette modification est autorisée, d'étudier les implications de tels changements sur le décompte des voix.

- Validation des statuts et règlements de la Ligue Occitanie qui seront soumis aux votes en AG de la Ligue Occitanie le 14 novembre prochain.

Patricia Ganivenq indique qu'elle a reçu le projet de nouveaux statuts et règlement intérieur de la ligue Occitanie, qui seront proposés au vote de la prochaine Assemblée Générale de la ligue Occitanie.
Elle a relevé quelques incohérences et demande aux membres du Comité Directeur de les lire afin de pouvoir faire un retour rapide à la ligue Occitanie.

- Représentant des joueuses

Camille Pariselle, élue au sein du Comité Directeur en tant que représentante des joueuses, a démissionné de son poste depuis plusieurs semaines.

En l'absence de suppléante à ce poste de représentante des joueuses, en application des statuts de la Fédération ,le poste restera vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Elective.

Document transmis à :

- *tous les présidents de Ligues Régionales, Comités Départementaux et Clubs.*
- *tous les membres du Comité Directeur.*

Patrice CHARLES
Secrétaire Général

Patricia GANIVENQ
Présidente FFJBT



